

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport des champs de formation

« Droit, économie, gestion »

« Lettres, langues et sciences
humaines »

« Sciences, technologies, santé »

Présentés par

l'Université de la Polynésie française

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Pierre BARAS, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation des champs

L'Université de la Polynésie française (UPF) a accueilli en 2014-2015 3486 étudiants dans trois départements correspondant à ses champs de formation. Le département droit-économie-gestion (DEG) (1393 étudiants) organise trois licences : *Droit, Économie et gestion, Administration publique* (troisième année de licence - L3), une licence professionnelle (LP) *Hôtellerie et tourisme*, et deux masters *Droit public et droit privé* et *Management* d'ouverture récente (2012) ; le département lettres langues et sciences humaines (LLSH) (917 étudiants) propose six licences : *Lettres, Langues littéraires et civilisations étrangères et régionales (LLCER), Langues étrangères appliquées (LEA), Histoire, Géographie et aménagement, Environnements océaniques*, et un master *Langues et sociétés* ; enfin le département sciences, technologies, santé (STS) (569 étudiants), quatre licences : *Informatique, Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de la vie et de la Terre (SVT)*, deux licences professionnelles : *Énergie renouvelable maîtrise de l'énergie (ERME), Métiers de l'informatique : développement intranet et internet* et, depuis 2013, une deuxième année de spécialité de master *Sciences de l'univers et de l'environnement*.

L'UPF, dotée d'une École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) (dont les formations ne sont pas évaluées ici) et d'une première année commune aux études de santé (PACES)¹, est le seul établissement d'enseignement supérieur de la région et exerce ses activités dans un contexte de fort isolement géographique. Seule l'École de commerce de Tahiti délivre une formation bac +3 mais mise à part deux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) commerciales, il n'existe aucun institut universitaire de technologie (IUT), institut d'administration des entreprises (IAE) ou École d'ingénieur et l'offre de brevets de techniciens supérieurs (BTS), rapportée aux effectifs de bacheliers concernés, est la moitié de celle de métropole.

Les formations de l'UPF s'appuient sur ses cinq unités de recherche, l'EASTCO (équipe d'accueil sociétés traditionnelles et contemporaines en océanie), le GAATI (géométrie algébrique et applications à la théorie de l'information), le GDI (Gouvernance et développement insulaire), le GEPASUD (géopole du pacifique sud) et l'unité mixte de recherche (UMR) EIO (écosystèmes insulaires océaniques) dont les intitulés situent l'adéquation au contexte local ainsi qu'à certaines formations originales sur l'environnement océanique, l'insularité et les langues et civilisation polynésiennes.

L'activité économique est essentiellement tertiaire : tourisme, commerce, services et fonction publique. Le tissu économique est constitué de petites et moyennes entreprises (PME). Le taux de chômage (20 %) a été le double de celui de la métropole pendant la période du contrat. Il était de 9 % en 2009.

Synthèse de l'évaluation des formations

L'offre de formation a été rénovée ; un certain nombre de filières a été créé avec succès du point de vue des effectifs et de la qualité générale des formations, pour autant qu'on puisse en juger avec ce faible recul : l'originale licence multidisciplinaire *Environnements océaniques*, la licence professionnelle *ERME*, le master *Management* et la spécialité de deuxième année de master (M2) *Environnement insulaire océanique (EIO)* du seul master STS. La lisibilité et sans doute l'attractivité ont été améliorées par l'éclatement de certaines mentions notamment en STS (mathématiques - informatique, physique - chimie - biologie) et en LLSH (histoire - géographie), les objectifs de formations redéfinies (licence *LLCER anglais*, licence *Lettres et arts*), même si cela conduit à fournir deux dossiers pour la même mention (*LLCER parcours Anglais* et *parcours Langues polynésiennes*). Si la faiblesse des effectifs justifie que les licences ne comportent en général pas de parcours différenciés, parfois au détriment du niveau de spécialité atteint, notamment en *SVT*, c'est pourtant aussi le cas de la licence *Économie et gestion* et ses 900 étudiants environ, alors même qu'il faut veiller à l'équilibre entre la multicom pétence visée et le niveau d'exigence qu'on attend du diplôme. *A contrario*, notons le souci de l'excellence avec la mise en place des doubles-diplômes *Droit/LEA* et *Économie et Gestion/LEA*, même si on regrette qu'aucun chiffre sur les effectifs concernés ne soit fourni. Enfin, les réorientations entre mentions sont favorisées partout où cela est possible. Ainsi en STS, le premier semestre est un portail commun à toutes les mentions. L'offre de formation souffre bien sûr de l'absence de poursuites d'études à l'UPF autres que le master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* pour un grand nombre de mentions, même s'il faut noter les efforts de l'établissement pour enrichir cette offre (ouverture des licences professionnelles, création de deux masters), l'adapter au contexte local et en améliorer la qualité. De ce point de vue, on peut regretter le manque de cohérence du master *Droit public et droit privé*.

¹ L'avis sur cette formation n'est pas inclus dans la synthèse de l'évaluation des formations du champ, mais joint en fin de document.

Les contenus de formation sont satisfaisants à l'exception du volume horaire d'enseignement des langues très souvent insuffisant. Est à noter l'intervention de l'Institut Confucius qui permet de proposer le mandarin en option dans nombres de filières. Les contenus correspondent aux objectifs de formation assignés par l'établissement qui tiennent compte de « l'isolement et des besoins spécifiques dans le domaine socio-économique ou environnemental ». Dans le domaine économie-gestion, ils ont été élaborés après concertation avec les milieux professionnels.

Si la sensibilisation au projet professionnel est obligatoire au sein de l'unité d'enseignement (UE) de méthodologie du premier semestre, on peut regretter que seule la licence *LEA* ait amplifié ce dispositif. L'établissement n'a pas mis en place de dispositif de portefeuille de compétences et le suivi de l'acquisition des compétences, au vu des dossiers, est souvent imparfait, les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) doivent souvent être actualisées. La plupart des formations proposent la certification C2I (certificat informatique et internet). Mises à part les licences professionnelles et la licence *Économie et Gestion*, l'implication des professionnels dans les formations est faible notamment dans les formations juridiques. Si le stage est obligatoire dans la majorité des formations, certains dossiers manquent de précision sur leur modalité et leur évaluation (licence et master *Droit*, master *Management*), leur durée est variable (20 heures à huit semaines pour les licences générales) et on doit regretter leur absence dans certaines formations (licence *Informatique*, *Mathématiques*, parcours *Langues polynésiennes* de la licence *LLCER*, licence *Géographie*), c'est un des rares points sur lequel la politique d'établissement semble peu aboutie.

L'implication des enseignants-chercheurs dans les formations assure autant qu'il est possible et selon leurs objectifs la proximité avec la recherche ; un effort pour encourager les projets liés à la recherche pourrait être envisagé. Malgré la volonté de l'établissement, les relations internationales sont peu développées : en 2014, 19 mobilités sortantes dont 16 en *LEA*, les difficultés sont sans doute liées à l'éloignement et au peu d'appétence des étudiants pour la mobilité malgré les aides et les 11 conventions d'échange de l'UPF avec des établissements de tous les continents.

Le point fort de l'établissement est sa volonté d'aider à la réussite des étudiants. Après avoir testé différents dispositifs expérimentaux de 2010 à 2014, l'établissement promeut le suivi personnalisé par un enseignant référent, le soutien pédagogique, le tutorat, le contrôle continu intégral et un dispositif de réorientation précoce. Ces dispositifs sont mis en œuvre dans la plupart des formations. L'appropriation par les équipes pédagogiques est diverse : forte en *LLCER* par exemple mais insuffisante en licence *Droit*. Le contrôle continu est généralisé en première année de licence (L1) puis laissé à l'appréciation des formations ; quelques licences le pratiquent du L1 au L3 (licence *SVT* par exemple). Le premier semestre des licences d'un même département comporte un important tronc commun permettant les passerelles entre mentions. L'ouverture vers la licence professionnelle est possible en STS et devrait être favorisée en DEG.

Les modalités d'enseignement sont classiques et si les volumes horaires de cours, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP) sont en général équilibrés, il faut noter un rapport cours magistraux (CM)/TD trop important en master *Management*, en licence *Histoire* et *Géographie et aménagement* notamment. Il est à souligner que certaines formations en formation initiale (LP *Métiers de l'informatique : développement internet et intranet*, *ERME*, master *Droit*, master *Management*) ont adapté leurs horaires. A l'appui de ces horaires particuliers en fin de journée ou le samedi, on aurait souhaité quelques données sur la nature du public concerné : proportions d'étudiants en formation continue (FC), d'étudiants salariés en formation initiale (FI), en reprise d'études. A l'exception de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, aucune formation n'est délivrée en alternance. L'usage d'un espace numérique de travail (ENT) « *ESPADON* » est généralisé et certaines formations réalisent quelques enseignements en visio-conférence. Le souhait de l'UPF de rattraper son retard dans ce domaine est contraint par le débit et le coût des connexions internet.

L'établissement a analysé de façon approfondie sa population étudiante et les taux de réussite. Les licences professionnelles et les masters sont pour la plupart d'ouverture ou de réouverture récentes et constituent 10 % environ de l'effectif global, la problématique principale concerne donc les étudiants de licence généraliste. La principale spécificité de cette population est la proportion très importante de bacheliers technologiques ou professionnels dans toutes les formations (elle est de 20,8 % en métropole et de 49,3 % à l'UPF en 2014) ; une maîtrise moindre du français peut s'avérer handicapante dans certaines filières, notamment en *LLSH*, l'établissement propose d'ailleurs en option dans toutes ses formations la certification Voltaire.

A l'exception de la licence d'administration publique (LAP), les taux de réussite sont systématiquement faibles. Si les dispositifs d'aide à la réussite ont permis une amélioration sensible de ces taux (de 15% en 2009 à 20 % en L1 en 2014), surtout pour les bacs généraux (de 27 % en 2009 à 40 % en 2014), on note des taux de réussite anormalement bas en L3 et, malgré ses efforts, l'établissement n'explique pas la baisse persistante des taux de réussite en trois ans en licence (de 10 % à 7,5 % tous bacs confondus et surtout de 16 % à 13 % pour les bacs généraux). De même, les poursuites d'études après la licence sont faibles et en baisse : 79 % en 2009, 47 % en 2014, et non compensées par une insertion professionnelle directe, pourtant non négligeable (entre 13 et 20 % environ). Un centre

d'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (COSIP) réalise les enquêtes d'insertion, une aide à la recherche de stage et d'emploi et il est à noter que tous les dossiers de licences fournissent les informations sur le devenir de leurs étudiants même si on souhaiterait parfois plus de précisions au niveau de chaque formation, comme des renseignements sur les masters suivis en dehors de l'UPF et sur la réussite des étudiants dans ces masters.

Il est à noter la motivation et l'implication des équipes pédagogiques d'autant plus qu'elles sont peu étoffées dans certaines formations (en économie-gestion au regard du nombre d'étudiants, en LEA, en informatique), et parfois déséquilibrées (proportion d'enseignants-chercheurs faible en LLCER anglais, un seul en LP *ERME*). A l'exception de la licence *Économie et gestion*, l'intervention de professionnels est en général insuffisante notamment en droit.

L'établissement a formalisé et uniformisé les responsabilités dans la gestion de ses formations avec un responsable d'équipe pédagogique, des responsables pédagogiques par année, un enseignant référent en L1, un coordonnateur des disciplines « hors filière » et un responsable pédagogique de dispositifs d'aide à la réussite. Sauf quelques exceptions (les licences *Histoire* et *Géographie et aménagement* par exemple), cette organisation est suivie par toutes les formations. Si on comprend qu'au vu des moyens disponibles ce dispositif soit parfois simplifié par cumul de responsabilités, et même si l'accompagnement des étudiants semble satisfaisant, on peut douter qu'un seul référent par filière soit suffisant notamment dans les formations à fort effectif. Le pilotage n'est assuré que par des réunions régulières de ces responsables et des équipes pédagogiques mais il reste parfois insuffisant (licence *Administration publique*). Aucune des formations n'a mis en place de conseil de perfectionnement qui aurait pourtant permis d'associer les étudiants et d'organiser les contacts avec les milieux professionnels, souvent insuffisants au niveau des formations. Si une évaluation globale des formations est faite au niveau de l'Université et fait apparaître des taux de satisfaction satisfaisants (80 % pour 36% de réponses), l'évaluation plus fine de chaque formation est laissée à l'initiative locale et laisse une grande marge de progrès. Si l'autoévaluation faite au niveau des formations transparaît dans certains dossiers, elle aurait pu être plus explicitée, elle semble inexistante en droit.

Points forts :

- Les analyses globales de l'établissement, sa connaissance de la population étudiante et son cadrage des formations et des dispositifs d'aide à la réussite.
- Les dispositifs d'accueil et d'aide à la réussite.
- La motivation des équipes de formation.
- L'adaptation des formations aux spécificités locales (licence *Environnement océaniques*, masters *EIO*, *LLCER polynésien*, master *Langues et sociétés*) et au contexte économique (licence *Économie et gestion*, master *Management*, licences professionnelles).

Points faibles :

- Une offre de formation déséquilibrée (88 % des étudiants en licence), des poursuites d'études rendues difficiles.
- Des taux de réussite encore faibles surtout en L3.
- Un volume de langues vivantes et une ouverture internationale insuffisants.
- Un suivi des compétences, une professionnalisation et une ouverture vers le monde socio-professionnel encore insuffisante dans de nombreuses formations.
- L'absence généralisée de conseil de perfectionnement.
- L'évaluation au niveau des formations encore insuffisante.
- Un pilotage insuffisant des formations en droit.

Recommandations :

La réussite des dispositifs d'accueil, d'orientation et d'aide à la réussite en L1 devrait se poursuivre en deuxième année de licence (L2) et L3 et des efforts supplémentaires sur les dispositifs de soutien seraient indispensables pour relever les taux de réussite notamment en L3. Une augmentation des volumes horaires d'anglais serait souhaitable. Une ouverture plus grande des formations aux professionnels et une amélioration du suivi des compétences, une généralisation des stages ainsi qu'une formalisation de leurs modalités seraient nécessaires. Une réflexion sur les objectifs de formation du master *Droit* et une analyse différenciée des besoins du public de la licence Administration publique seraient nécessaires. La mise en place effective des conseils de perfectionnement devrait permettre d'associer les étudiants et d'impliquer les professionnels dans les formations et leur pilotage. Le développement de l'évaluation des formations, l'appropriation par les responsables de formation des dispositifs d'aide à la réussite, des données sur les taux de réussite et l'origine des étudiants, et surtout leur plus grande implication dans l'analyse des poursuites d'études et de l'insertion professionnelle des étudiants devraient permettre d'améliorer les performances des formations.

Avis global du comité d'experts

L'UPF délivre ses formations dans un contexte particulier d'isolement rendant difficile les partenariats et les échanges, ses effectifs sont nécessairement limités par la démographie, sa population étudiante spécifique puisque seul établissement d'enseignement supérieur, il doit accueillir tous les bacheliers technologiques et professionnels souhaitant une poursuite d'études. Son offre de formation est essentiellement en licence.

Dans ce contexte, la rénovation des formations notamment avec l'ouverture ou la réouverture d'un certain nombre de formations dont des masters combien nécessaires et des licences professionnelles et la définition d'objectifs de formation clairs a été très positive. Le redécoupage des mentions améliore la lisibilité mais peut-être au détriment de collaborations au sein d'un même champ, notamment en *STS*. La priorité à la réussite des étudiants se traduit par des dispositifs complets d'accueil, de réorientation, de tutorat et de soutien efficaces en L1, à approfondir pour améliorer les taux de réussite en L2 et L3.

L'établissement a fait la preuve de ses capacités d'analyse et de pilotage de ses formations par la connaissance de son public, de la réussite des étudiants et du contexte socio-économique et la formalisation de leur fonctionnement. La déclinaison de ces capacités au niveau des formations doit se poursuivre pour permettre des poursuites d'études et une insertion professionnelle des étudiants améliorées.

Avis sur la formation PACES

Initialement ouverte en 2003 et créée sous la forme d'une première année commune aux études de santé (PACES) en 2009, la formation PACES s'inscrit dans le diplôme de formation générale (DFG) en sciences de la santé conduisant au grade de licence. Ce DFG s'inscrit dans le système LMD (licence-master-doctorat) et comporte deux semestres d'études, de 30 crédits européens (ECTS) chacun. Elle a pour objectifs de délivrer des connaissances scientifiques théoriques de base recouvrant différentes disciplines, ainsi que des connaissances dans le domaine de la santé, société, humanités, en vue de la préparation des étudiants au concours d'accès à différentes filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique, métiers de la rééducation). A l'issue de cette formation, les étudiants reçus au concours poursuivent leurs études à l'Université de Bordeaux, à l'exception des étudiants reçus en maïeutique qui poursuivent leurs études à l'École de sages-femmes de Polynésie française située au centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) de Taone, établissement conventionné avec l'Université de Tours. Une des particularités de cette formation est l'utilisation de la PACES comme tremplin pour huit professions de santé avec une mutualisation des cours et des pondérations spécifiques pour la préparation aux concours des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutique, et aux concours paramédicaux, de kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité.

L'évaluation a mis en relief une structuration assez satisfaisante au regard des objectifs attendus pour une telle formation. La PACES propose un projet pédagogique de qualité, classique dans ses enseignements, mais le dossier fourni présente un certain nombre de lacunes. Le pilotage est encore très perfectible, notamment en raison de l'absence d'un certain nombre de dispositifs essentiels à l'amélioration de la réussite des étudiants. L'évolution

des effectifs sur cinq ans dans chacune des filières est très variable d'une année sur l'autre avec par exemple une diminution conséquente de près de 60 % pour la filière médecine entre 2011 et 2014. La filière sages-femmes est la seule dans laquelle le numerus clausus n'est pas atteint sur les cinq dernières années, ce qui ne manque pas d'interroger sur l'origine de tels échecs. C'est l'une des prérogatives d'un conseil de perfectionnement que de recueillir les informations, de les analyser, afin si nécessaire d'apporter des améliorations pédagogiques à cette formation. L'évaluation de l'enseignement par les étudiants, le suivi des étudiants en situation de redoublement ou réorientés, et l'accueil d'étudiants aux contraintes particulières devraient faire parties des enjeux du pilotage stratégique de la formation. La mise en œuvre d'une procédure d'autoévaluation et la mise en place d'un véritable conseil de perfectionnement permettraient de guider l'équipe pédagogique en matière d'évolutions de la maquette et d'évaluation de la formation, de suggérer des innovations pédagogiques et d'évaluer la qualité des contenus pédagogiques et leur bonne adéquation avec les compétences attendues à l'issue de la PACES.

Observations de l'établissement

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016**Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G****Dossier commun au 3 champs de formations :**

- **DROIT, ÉCONOMIE, GESTION**
- **LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES**
- **SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**

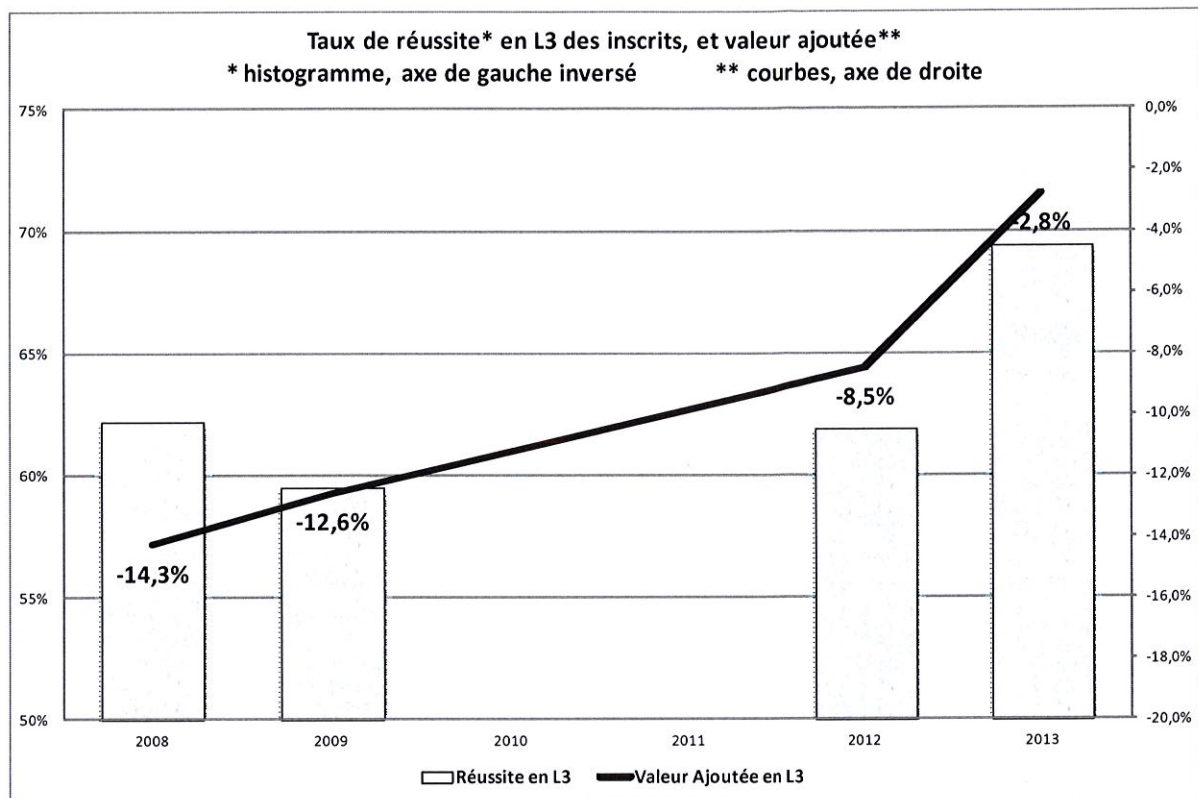
Université de la Polynésie Française (Tahiti)**Porteur : Vincent DROPSY****VP-CEVE (Vice-président de la Commission des Études et de la Vie Étudiante)****vp-ceve@upf.pf****Observations**

Nous vous remercions pour le rapport d'évaluation des trois champs de formations qui suscitent les observations suivantes :

La rénovation de notre offre de formation en 2012 a en effet été le fruit d'une analyse approfondie de nos points forts et de nos points faibles, en tenant compte de notre contexte local et de nos spécificités en Polynésie française. Ainsi, des efforts significatifs ont été fournis pour améliorer le taux de réussite en licence, notamment en L1, créer de nouvelles formations, notamment au niveau master, afin d'augmenter le nombre et l'employabilité de nos diplômés en Polynésie française, où la très grande majorité restera et travaillera.

Nous prévoyons de rénover notre offre de formation en 2017, en introduisant des parcours en licence et master, afin de trouver un meilleur équilibre entre le besoin de polyvalence des compétences dans un marché du travail étroit, et la nécessité de spécialisation progressive.

Le taux de réussite en L3 "économie et gestion" à l'UPF, calculé par le MENESR*, a augmenté de 62,2% pour les étudiants inscrits en L3 en 2008 à 69,4% pour les étudiants inscrits en L3 en 2013 (voir graphique ci-dessous, valeurs manquantes pour 2010 et 2011). De plus, la valeur ajoutée globale relative à ce taux de réussite en L3 "économie et gestion" à l'UPF, également estimée par le MENESR*, a fortement progressé de -14,3% en 2008 à -2,8% à 2013.



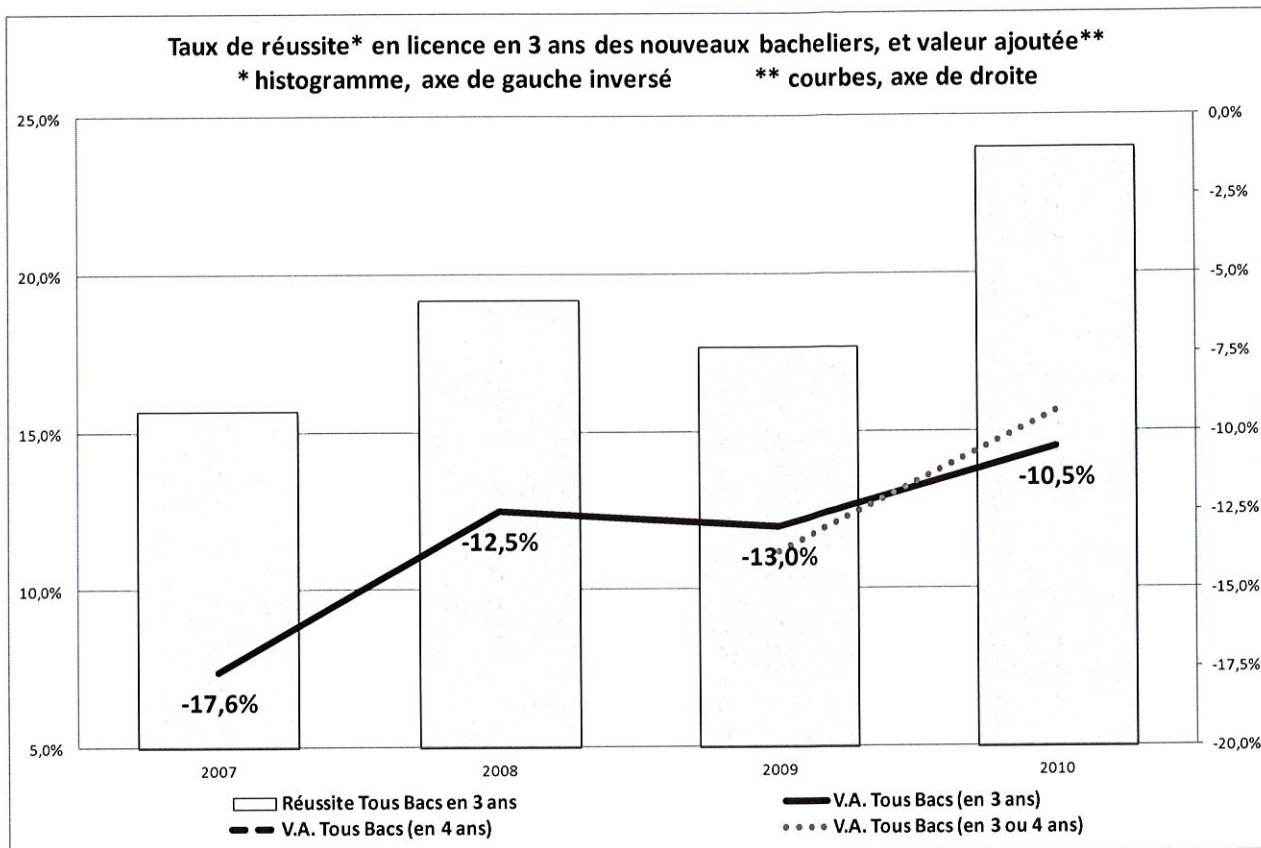
* Source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid30617/notes-flash.html>

en particulier, pour la plus récente des notes flash (février 2016) sur les indicateurs de réussite : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98407/parcours-et-reussite-aux-diplomes-universitaires-les-indicateurs-de-la-session-2014.html>

Les taux de réussite en licence en trois ans, que j'ai calculés et commentés en page 19 du dossier d'autoévaluation des trois de champs de formation, sont sujets à des erreurs de calcul (mea culpa), ce qui explique en partie ma difficulté à expliquer leur baisse apparente dans le tableau ci-dessous (en bas de page 19), alors que les taux de passages de L1 en L2 (avec un décalage de deux ans) se sont améliorés et que la tendance des taux de réussite en L2 et L3 n'était pas à la baisse.

Taux de réussite en licence (mestre) des nouveaux bacheliers à l'UPF								
Année d'obtention du Bac	Type de Bac	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Cible CQ
-	-	-	-	-	-	-	-	
Taux de réussite en licence en 3 ans des nouveaux bacheliers	Réussite Bac général	16,5%	15,5%	16,1%	17,7%	13,0%	12,8%	35%
	Réussite Bac technologique	4,0%	5,4%	4,3%	4,0%	3,7%	3,1%	
	Réussite Bac professionnel	0,8%	0,9%	1,6%	2,2%	1,7%	0,3%	
	Réussite Autres	10,0%	0,0%	0,0%	8,3%	2,2%	4,6%	
	Réussite Tous Bacs	10,3%	10,6%	10,1%	10,9%	7,9%	7,3%	28%

Ainsi, ce taux de réussite en licence en trois ans, calculé par le MENESR (selon la méthode 3, c'est-à-dire pour tous les étudiants qui sont restés trois années à l'UPF ou qui ont quitté le système universitaire la troisième année), a significativement augmenté de 15,7% pour la promotion du baccalauréat 2007 à 24,0% pour la promotion 2010 (voir graphique ci-dessous). De plus, la valeur ajoutée globale, égale à la différence entre le taux actuel et le taux simulé (qui tient en particulier compte des proportions des séries du baccalauréat, dont les deux tiers de néo-bacheliers technologiques et professionnels en L1 "économie et gestion" à l'UPF), a également progressé de -17,6% pour la promotion 2007 à -10,5% pour la promotion 2010.



* Source : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid30617/notes-flash.html>

en particulier, pour la plus récente des notes flash (février 2016) sur les indicateurs de réussite : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid98407/parcours-et-reussite-aux-diplomes-universitaires-les-indicateurs-de-la-session-2014.html>

Ceci dit, nous poursuivrons nos efforts d'aide à la réussite en L1, et les renforcerons en L2 et L3, afin de poursuivre cette hausse du taux de réussite en licence.

En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes et l'ouverture internationale, l'anglais deviendra la première langue étrangère obligatoire, avec un volume horaire renforcé, étant donné sa prédominance dans le Pacifique, et une seconde langue vivante étrangère (mandarin ou espagnol) sera fortement recommandée. Cela facilitera les échanges d'étudiants avec nos universités partenaires, notamment dans la région Pacifique.

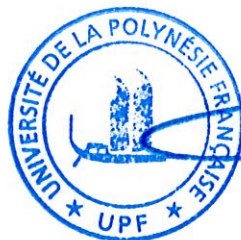
Le référentiel de compétences des mentions de licence, enfin publié en 2015, permettra leur suivi plus précis dans nos formations qui seront toutes rénovées pour le prochain plan quinquennal. Un effort sera fourni pour impliquer de façon plus claire et plus formelle nos étudiants, des professionnels ainsi que nos partenaires institutionnels dans nos formations.

D'ailleurs, l'ouverture à l'UPF en 2016 de deux DUT (GACO, TC) dont la priorité est donnée aux candidats titulaires d'un baccalauréat STMG, et la hausse significative des proportions de bacheliers professionnels dans les BTS du secteur tertiaire dans les lycées, sont le résultat d'une longue concertation entre l'UPF, le vice-rectorat, les ministères polynésiens de l'éducation et de l'emploi de Polynésie française, qui a abouti fin 2015 à l'élaboration d'une Schéma Directeur des Formations. A cet effet, une enquête sur les besoins du marché du travail a été effectuée la même année par notre directeur du service de la formation continue, auprès nos nombreux contacts dans le monde socio-professionnel, qui nous ont confirmé le manque de visibilité économique, rendant particulièrement difficile une insertion professionnelle en Polynésie française.

En tout cas, nous chercherons à sensibiliser nos collègues au partage de leur évaluation par les étudiants et à l'analyse des données concernant la réussite et l'insertion professionnelle, ainsi qu'à formaliser des conseils de perfectionnement, pour mieux intégrer les suggestions de nos étudiants et de leurs futurs employeurs, afin d'améliorer l'adéquation entre notre offre de formations et leurs besoins sur le marché du travail.

En conclusion, nous remercions les experts du HCERES pour leur évaluation et leurs recommandations pertinentes, dont nous nous inspirerons pour rénover et perfectionner notre offre de formations, afin d'améliorer la réussite et l'insertion professionnels de nos étudiants.

Le 30 MAI 2016



Le Président,

Pr. Eric CONTE